

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 14 décembre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Alexandre GALLESE - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 005-2871/17/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à Capenergies pour l'organisation d'un colloque international sur la mobilité électrique intelligente intégrée au Smartgrid

MET 17/5526/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Pôle de compétitivité Capenergies sollicite une participation au financement d'un colloque international sur la mobilité électrique intelligente intégrée au réseau smartgrid.

Ce pôle de compétitivité, qui accompagne les entreprises dans le domaine de l'innovation, s'inscrit depuis 2013 dans une nouvelle feuille de route stratégique, axée sur le développement économique de ses territoires. Il a pour mission de fédérer ses membres pour créer un écosystème solide, vecteur du développement économique et de la compétitivité des filières énergétiques en région PACA, Corse, Guadeloupe, Île de la Réunion jusqu'en principauté de Monaco.

Il mène également des actions de coopération avec les acteurs de l'innovation afin d'encourager le montage de projet privés et publics-privés de recherche collaborative en matière d'énergie non génératrice de gaz à effet de serre. Il agit ainsi directement pour la diffusion de solutions concrètes, au regard de la maîtrise du changement climatique en asseyant son positionnement sur l'ensemble du mix énergétique « décarboné », notamment sur l'efficacité énergétique, l'intégration aux réseaux (vecteurs énergétiques et stockage, équilibrage, smart grids) et la production des différentes ressources énergétiques.

1. Le contexte

Depuis plusieurs années, Capenergies conduit des actions d'information et d'animation à visée internationale en partenariat avec divers acteurs de son écosystème dont Green Univers (leader dans l'information économique sur les marchés de la transition énergétique). Pour 2018, le choix s'est porté sur un colloque de portée internationale prévu les 15 et 16 février au palais du Pharo à Marseille sur le thème « Les Smartgrids au service de la mobilité électrique ». Ce colloque s'inscrit également dans le cadre de Flexgrid (programmes de déploiement des Réseaux Electriques Intelligents (REI) à grande échelle) et dans le réseau #cleantech#mobility.

2. Les objectifs

Ce premier forum unique en Europe rassemblera des décideurs de grands groupes, start-up, PME et ETI, des collectivités et des élus. Avec la collaboration de pays européens en pointe, notamment le Danemark, les Pays-Bas et l'Allemagne, 300 professionnels sont attendus à Marseille.

Cet évènement traitera des smart-grids au service de la mobilité électrique et permettra de faire un point sur le contexte réglementaire, sur l'état des lieux et l'évolution des marchés dans le contexte européen interconnecté et enfin sur les initiatives proposées, avec un large temps consacré aux rencontres BtoB.

Il s'agira de :

- valoriser au niveau européen le savoir-faire des sociétés régionales et françaises dans les smart grids au service de la mobilité électrique ;
- promouvoir les projets de ce secteur dans le cadre du programme Flexgrid ;
- attirer les grands donneurs d'ordres étrangers ;
- asseoir cet évènement (à organiser tous les deux ans) afin de positionner PACA comme première « smart région d'Europe » dans le domaine de la mobilité propre et être force de proposition dans le cadre de schémas d'aménagement du territoire.

Des ateliers seront également organisés autour de l'expérimentation du Véhicule to grid :

- retour d'expérience de la collectivité de Copenhague pour le déploiement d'une infrastructure VE/réseau de charge : quelle gouvernance entre les opérateurs ? avec quelle base juridique et sur quel modèle économique ? Quelle part de financements publics et privés ?
- adaptation du réseau électrique pour la mise en place de la recharge intelligente

3. Le financement

Pour l'organisation de ce colloque, le Pôle de compétitivité Capenergies sollicite une subvention de 15 000 € auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur la base d'un budget prévisionnel estimé à 147 327 €.

Cette demande a reçu un avis favorable pour 15 000 €, soit 10.19 % du budget prévisionnel du colloque.

N° GU	Manifestation date	Porté par	Domaine d'activité	Subvention n-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectif oui/non
2017	Du 15 au 16 février au Pharo à Marseille	Capenergies	Développement durable	105 000 € pour diverses actions	147 327 €	15 000€	15 000 €	Oui

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Décembre 2017

Le reste des dépenses devrait être couvert par l'inscription des participants, le financement de l'Etat et des Collectivités Publiques (Conseil Régional PACA et Conseil Départemental 13) selon le budget suivant :

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 20 ¹⁰			
CHARGES	Montant ¹¹	PRODUITS	Montant ¹¹
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats	317	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	85 327
Prestations de services	0		
Achats matières et fournitures	317	074- Subventions d'exploitation¹²	62 000
Autres fournitures	0	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	10 000
61 - Services extérieurs	20 850	- FNADT	0
Locations	1 651	- ADEME	10 000
Entretien et réparation	380	Région(s) : PACA	30 000
Assurance	30	-	
Documentation	18 789	Département(s) :	0
		Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)	15 000
62 – Autres services extérieurs	95 869	- Territoire Marseille-Provence	15 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	887	- Territoire du Pays d'Aix	0
Publicité, publication	23 500	- Territoire du Pays Salonais	0
Déplacements, missions	70 741	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	0
Services bancaires, autres	741	- Territoire Istres-Ouest Provence	0
		- Territoire du Pays de Martiques	0
63 – Impôts et taxes	231	Communes (détailler)	0
Impôts et taxes sur rémunérations,	0		0
Autres impôts et taxes	231		0
		Organismes sociaux (détailler) :	
64 – Charges de personnel	30 060	Fonds européens	0
Rémunération des personnels	18 000	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	0
Charges sociales	12 060	Autres établissements publics	7 000
Autres charges de personnel	0	Aides privées	0
65 – Autres charges de gestion courante	0	75 – Autres produits de gestion courante	0
66 – Charges financières	0	Dont cotisations, dons manuels ou legs	0
67 – Charges exceptionnelles	0	76 – Produits financiers	0
68 – Dotation aux amortissements	0	78 – Reprises sur amortissements et provisions	0
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionne			
Frais financier			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	147 327	TOTAL DES PRODUITS	147 327
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ¹³			
88 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature	0	Bénévolat	0
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	0	Prestation en nature	0
Personnel bénévole	0	Dons en nature	0
TOTAL	147 327	TOTAL	147 327
La subvention demandée à la Métropole de 15 000 € représente 10.18 % du total des produits hors contributions volontaires. (montant attribué/total des produits) x 100			
Signature du Président	Fait à	Cachet de l'association	

¹¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

¹² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

¹³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Décembre 2017

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-11/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- que l'organisation de ce colloque contribue à l'identification de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la Région PACA comme première « smart région d'Europe » dans le domaine de la mobilité propre et permettra d'être force de proposition dans le cadre de schémas d'aménagement du territoire ;
- que ce type de manifestation contribue également à structurer au sein du territoire la filière Hydrogène, porteuse à terme de développement économique et d'emplois dans de nouveaux domaines d'application.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention au Pôle de compétitivité Capenergies d'un montant de 15 000 €.

Article 2 :

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvée par délibération n° HN 021-049/16/CM du 7 avril 2016, les modalités de versement se feront comme suit :

- un acompte dans la limite de 80% de la subvention votée, sur demande du bénéficiaire ;
- le solde (soit 20%) sera versé sur production du Compte-rendu financier de l'action spécifique subventionnée.

La demande de versement de subvention est remplie et signée par le bénéficiaire de la subvention qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée.

A la lecture du bilan budgétaire, ce montant peut varier :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action est supérieur au montant prévisionnel, cette dernière participation ne sera pas réévaluée.
- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, cette dernière participation sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées.

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Décembre 2017

Article 3 :

Les crédits nécessaires de 15 000 € sont inscrits au Budget 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Sous politique B370 – nature 6574 - « Subventions de fonctionnement aux organismes privés » - Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Territoire numérique et Innovation
technologique

Gérard BRAMOULLÉ